

# Bulletin municipal

Avril 2025

## Mot de la mairesse



Chers concitoyens et chères concitoyennes, le printemps finalement arrivé permettra des travaux d'importance sur nos routes lesquels s'échelonneront jusqu'à l'automne. Je vous en donne un aperçu:

- modification de la signalisation au carrefour du centre du village en attendant sa réfection prévue en 2026
- remplacement de deux ponceaux sur le chemin de Bolton-Centre
- remplacement d'un ponceau sur le 2<sup>e</sup> Rang
- travaux de réfection sur le 1<sup>er</sup> Rang dont l'ampleur sera déterminée par les analyses terrain qui débiteront sous peu.

Seront aussi remplacées les pancartes de nom des chemins arrachées par le vent.

Reprendront aussi la tournée d'inspection des installations septiques, la campagne d'analyse d'eau des puits, la commande d'arbustes pour

bande riveraine et la distribution d'arbres indigènes. Les dates seront annoncées au fur et à mesure dans le bulletin mensuel et sur notre site Internet.

Le mois prochain, nous devrions enfin être en mesure de vous présenter les plans du nouveau chalet du parc municipal dont nous souhaitons l'inauguration cet automne.

Je vous rappelle que le Comité municipal des loisirs et culture et le Comité consultatif d'urbanisme sont tous les deux à la recherche de nouveaux membres; n'hésitez pas à lever la main, on a besoin de vous.

Et pour vraiment fêter le printemps, tout comme moi, vous êtes probablement à préparer le potager et la beauté sur votre terrain. Pensez aux pollinisateurs en choisissant des espèces indigènes et des plantes toutes aussi belles que comestibles!

*Michèle Turcotte, mairesse*



Saint-Étienne-de-Bolton

9, rang de la Montagne  
Saint-Étienne-de-Bolton (Qc) J0E 2E0  
☎ 450-297-3353 • ✉ [info@sedb.qc.ca](mailto:info@sedb.qc.ca)

**Horaire:**

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
Fermé le mercredi



## Faits saillants de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025

**V**ous trouverez ici un résumé du procès-verbal. Consultez-le en intégralité sur le site de la municipalité: <https://www.sedb.qc.ca/fr/pv-ass.htm> ou visionnez la séance du conseil à : <https://www.sedb.qc.ca/fr/assemblees-conseil-4.htm>

4 personnes sont présentes lors de la séance et 3 personnes participent à distance.

### ADMINISTRATION

- Acceptation de l'offre de services de Raymond Chabot Grand Thornton pour le rapport du vérificateur 2024, pour un total de 12 755\$
- Avis de motion du Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.
- Demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités

### RESSOURCES HUMAINES

- Demande de subvention pour les deux stagiaires en environnement que la municipalité embauchera cet été

### VOIRIE

- Acceptation de la soumission du Groupe Lapalme Inc. pour la réfection de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre pour un montant de 118 136,81 \$

### URBANISME

- Autorisation de l'émission d'un permis assujéti au PIIA pour la construction d'une résidence et autorisation d'une dérogation mineure pour une porte de

- garage de 3,2 mètres au lieu de 3 mètres
- Adhésion à l'entente entre la MRC et le Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale
- Adoption du deuxième projet de règlement 2025-02, modifiant le règlement de zonage 2014-05
- Adoption du deuxième projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04

### ENVIRONNEMENT

- Avis de motion du règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le Comité consultatif en environnement

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Demande de subvention au *Programme d'assistance financière* 2025 pour les célébrations de la Fête nationale du Québec pour un montant total de 5 000 \$
- Demande de subvention auprès du *Fonds d'initiatives culturelles* de la MRC pour un montant total de 1 500 \$ pour l'organisation d'activités
- Acceptation de l'offre de services de Daniel Allard pour le spectacle de la Fête nationale du Québec pour un montant de 1 724,63 \$ et autorisation que cette activité spéciale ait lieu au parc municipal le 23 juin 2025

### SÉCURITÉ CIVILE

- Demande de modification de l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2)

TOTAL DES COMPTES À PAYER : 93 345,87 \$

**Veillez prendre note que la Mairie sera fermée du 18 au 21 avril inclusivement pour le congé pascal.**

**Joyeuse Pâques à tous!!!**





## Avis public

### **AVIS PUBLIC aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 2025-02 modifiant le Règlement de zonage no 2014-05 ainsi que sur le 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 2025-03 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels no 2008-04**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, que :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2025, le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, le 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 2025-02 modifiant le règlement de zonage no 2014-05 ainsi que le 2<sup>e</sup> projet de de Règlement no 2025-03 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels no 2008-04

Ces deuxièmes projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës. Le cas échéant, un règlement distinct sur ces dispositions serait soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour le 2<sup>e</sup> projet 2025-02, sont :

- La disposition de l'article 2 a) modifiant la limite de la zone RUR-4 (en agrandissant la zone RUR-3 aux dépens d'une partie de la zone RUR-4) (voir annexe I du projet de règlement);
- La disposition de l'article 2 b) modifiant la limite de la zone RUR-4 (en agrandissant la zone RUR-4 aux dépens d'une partie de la zone RUR-1 et une partie de la zone RUR-2) (voir annexe II du projet de règlement);
- La modification de la limite de la zone RUR-4 de l'article 2 b) a l'impact sur les usages permis dans cette partie de territoire. La zone RUR-4 est également assujettie au règlement relatif aux usages conditionnels.

La zone RUR-4 comprends l'emprise de l'autoroute 10 ainsi qu'une bande terrain au Nord de celle-ci et jusqu'à la route 112, du chemin du Grand-Bois à environ le chemin des Quatre-Goyette. Les zones contiguës à cette zone sont les zones RUR-1, RUR-2, RUR-3, RUR-5, VIL-1, AGF1-1, AGF2-1 et AGF2-2. Ces zones couvrent toutes la partie Nord de la municipalité, de part et d'autres de l'autoroute et incluant notamment les chemins de l'Horizon, du Roy, Verdi, Grand-Bois, 1er Rang, le Rang du Rocher et le chemin Lecours. La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

La zone RUR-1 et la zone RUR-2 sont situées au Nord de l'autoroute 10 et comprennent des terrains de part et d'autres de la route 112 et du chemin Horizon. Les zones contiguës à ces zones sont les zones RUR-3, RUR-4 et RUR-5. Ces zones comprennent des terrains de part et d'autres des chemins Grand-Bois, du Roy, Verdi et la route 112. La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour le 2<sup>e</sup> projet 2025-03, sont :

- La disposition de l'article 2 a) modifiant les usages conditionnels permis dans la zone RUR-4) ainsi que la disposition de l'article 3 portant sur les critères d'évaluation liés à ces usages;
- Les usages autorisés sont :
- \* Commerciale de service limité soit les usages destinés à la vente, la location, la réparation ou le remisage de biens (comprenant le service de location d'espace d'entreposage) ou la vente de services dont l'usage n'est pas :

- lié aux véhicules et autres motorisés, à l'exception des stationnements incitatifs;
- lié à la restauration ou à l'hébergement de toute forme.

La zone RUR-4 comprends l'emprise de l'autoroute 10 ainsi qu'une bande terrain au Nord de celle-ci et jusqu'à la route 112, du chemin du Grand-Bois à environ le chemin des Quatre-Goyette. Les zones contiguës à cette zone sont les zones RUR-1, RUR-2, RUR-3, RUR-5, VIL-1, AGF1-1, AGF2-1 et AGF2-2. Ces zones couvrent toutes la partie Nord de la municipalité, de part et d'autres de l'autoroute et incluant notamment les chemins de l'Horizon, du Roy, Verdi, Grand-Bois, 1er Rang, le Rang du Rocher et le chemin Lecours. La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des projets et les zones concernées et contiguës peuvent être obtenus à la Mairie, 9 rang de la Montagne, le lundi, mardi et jeudi, entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 30 et 16 h 00 et le vendredi entre 9 h 00 et 12 h 00.

Pour être valide, toute demande doit, sur le formulaire prévu à cet effet :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité, 9 rang de la Montagne, au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit celui où est publié le présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1<sup>er</sup> avril 2025:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1<sup>er</sup> avril 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Toutes les dispositions des deuxièmes projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les deuxièmes projets de règlement peuvent être consultés sur le site de la municipalité ou à la Mairie, 9 rang de la Montagne, le lundi, mardi et jeudi, entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 30 et 16 h 00 ainsi que le vendredi entre 9 h 00 et 12h00.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 8 avril 2025

CRISTINA CHIURTU  
Directrice générale et greffière-trésorière



## Comité consultatif d'urbanisme

### La planification du territoire

**L**e Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se penche sur les documents de planification et formule des recommandations au conseil municipal quant aux implications de leurs contenus sur le développement de notre territoire. La révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Memphrémagog dont fait partie Saint-Étienne, a été complété et dûment adopté le 11 avril 2024 (<https://www.mrcmemphremagog.com/schema-amenagement>). Les retombées significatives reposent principalement sur trois éléments : le contrôle des futurs développements immobiliers, la conservation/protection des milieux naturels et la préservation du patrimoine bâti. Le CCU devra se pencher sur la façon d'intégrer les orientations d'aménagement du SADD aux particularités du territoire stéphanois.

#### Le développement immobilier

En matière de développement du territoire, l'approche régionale, dictée en partie par les grandes orientations provinciales, peut se résumer de la façon suivante : assurer le développement optimal du territoire en privilégiant d'abord les pôles principaux, et permettre un développement contrôlé des territoires ne possédant pas ou peu d'infrastructures de base, à savoir un réseau routier et des services publics ou commerciaux conséquents.

À Saint-Étienne, cela signifie que les règles pour ouvrir de nouveaux territoires au développement immobilier se sont resserrées et que la création de nouveaux lotissements devra généralement se faire sur la base de modes d'occupation harmonisés avec les milieux naturels.

#### La conservation/protection des milieux naturels

La superficie des massifs montagneux et forestiers est particulièrement importante à Saint-Étienne et conséquemment le territoire se caractérise par un réseau hydrographique complexe, formé de plusieurs cours d'eau, de

lacs, d'étangs et de nombreux milieux humides. Les orientations d'aménagement visant la protection des milieux naturels qui ont toujours été présentes, se sont affinées par suite d'une meilleure connaissance des caractéristiques de ces milieux, des menaces qui les guettent et des mesures qui peuvent être mises de l'avant pour mieux les protéger.



#### Préservation du patrimoine bâti

Avec l'adoption de la Loi sur les biens culturels en 1972, la protection du patrimoine bâti devient une réalité incontournable au Québec. Les amendements successifs de cette loi étendent progressivement responsabilités et pouvoirs aux municipalités. Aujourd'hui on considère que tous les bâtiments construits avant 1945-1950 peuvent constituer des éléments du patrimoine bâti, dépendamment du contexte particulier dans lequel ils se retrouvent, leur signification dans l'histoire du lieu et l'intégrité de leurs caractéristiques d'origine.

Le nouveau schéma de la MRC introduit donc cette évolution vers la préservation, pour les générations futures, des témoins de l'histoire de toutes les parties du territoire québécois. La MRC de Memphrémagog s'est dotée de ressources afin de répertorier ces bâtiments. Le CCU a débuté l'analyse des bâtiments répertoriés à Saint-Étienne en vue de documenter plus amplement les éléments identifiés et de proposer au Conseil une liste des bâtiments qui pourraient être retenus et faire l'objet d'une approche de protection et de mise en valeur.

*Ronald Delcourt  
Pour le comité consultatif d'urbanisme*

## Environnement

### Plusieurs ratons laveurs infectés par la rage en Estrie : Le Ministère de la faune invite la population à redoubler de prudence

**E**n date du 19 mars, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs confirmait le 8<sup>e</sup> raton laveur infecté par le virus de la rage en Estrie. Tous ont été trouvés morts dans les municipalités de St-Armand et Pike River. Il s'agit des premiers cas de rage du raton laveur au Québec depuis 2015.

La rage est une maladie contagieuse et mortelle, causée par un virus qui s'attaque au système nerveux. Le virus se transmet principalement par la salive à travers une plaie (morsure) ou une muqueuse. La personne ou l'animal infecté développe alors des symptômes irréversibles qui ne se soignent pas. À partir du moment où les symptômes apparaissent, la mort est inévitable.

Voici des consignes à suivre pour réduire les risques pour l'humain et les animaux domestiques :

- N'approchez pas un animal inconnu, même s'il a l'air inoffensif et est en apparence sain.
- Si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou que vous avez été en contact avec sa salive, nettoyez la plaie (même si elle est en apparence mineure) avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes, puis communiquez rapidement avec Info-Santé 811 afin d'obtenir le suivi médical adéquat.
- Faire vacciner vos chiens ou vos chats contre

la rage et maintenir leur vaccination à jour.

- Consulter votre vétérinaire pour déterminer le risque de transmission de la rage si votre animal a été en contact avec un animal sauvage.
- Éviter de déplacer des animaux importuns ou qui semblent orphelins, car vous pourriez propager la rage vers des secteurs qui en sont exempts.



- Signaler, sans attendre, les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou encore paralysés en appelant au 1 877 346-6763 ou en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Plusieurs variants de la rage circulent au Québec, incluant celui des chauves-souris. Pour savoir comment gérer la présence d'une chauve-souris de façon sécuritaire, consultez la fiche jointe au bulletin.

Pour plus d'informations, visitez le site internet de la municipalité. Vous y trouverez le lien pour le formulaire en ligne ainsi que d'autres informations utiles.

**-Rage chez les animaux**

**-Opérations de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur**

*Comité consultatif en environnement*

### Participez à la conservation de nos milieux naturels!

Votre avis compte ! La Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton lance un sondage pour connaître vos priorités en matière de protection de nos milieux naturels. Que vous soyez résident permanent ou saisonnier, vos idées et suggestions nous aideront à construire une vision de conservation adaptée à notre territoire.



Consultez-le <https://forms.office.com/r/wmBGCEP3ei> pour participer et faire entendre votre voix ! Le sondage sera ouvert jusqu'au 28 avril 2025

## Environnement

### Vente d'arbres et d'arbustes pour le reboisement des bandes riveraines

Participez à l'embellissement et à la protection de nos bandes riveraines en plantant des arbres et arbustes indigènes, sélectionnés pour leur facilité d'adaptation et leur faible entretien. Cette activité, organisée en collaboration avec la MRC Memphrémagog depuis 2007, contribuera à un environnement sain pour nos espèces aquatiques et à la filtration des sédiments et du phosphore. Rappelons que la bande riveraine doit avoir une profondeur de 10 mètres pour être efficace et que les 5 premiers mètres, une fois reboisés, doivent être laissés à l'état naturel.



Nous vous invitons à consulter le site de la municipalité pour plus de détails :

<https://www.sedb.qc.ca/>

Date limite : avant le mercredi 30 avril 2025 à midi

Comment: Remplir le formulaire papier ou en ligne, le transmettre à la municipalité et faire le paiement.

### Demande de soumission pour l'entretien des pelouses et l'aménagement des plates-bandes

La municipalité est à la recherche de soumissionnaires pour effectuer l'entretien des pelouses et pour s'occuper de l'aménagement des plates-bandes.



Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire disponible sur la page d'accueil de notre [site internet](#) et le remettre à la municipalité **avant le 25 avril 2025**. La déclaration d'intégrité doit aussi être remplie. Pour toute question communiquez avec nous à [info@sedb.qc.ca](mailto:info@sedb.qc.ca) ou au 450-297-3353.

### Collecte des matières résiduelles

| St-Étienne-de-Bolton | Bolton-Est*       |
|----------------------|-------------------|
| mardi 15 avril       | mardi 15 avril    |
| mercredi 16 avril    | mercredi 23 avril |
| mercredi 23 avril    | mardi 29 avril    |
| mardi 29 avril       | mardi 6 mai       |
| mercredi 7 mai       | mardi 13 mai      |
| mardi 13 mai         |                   |
| mercredi 14 mai      |                   |

Matières organiques Ordures Recyclage

Nous vous prions de placer les bacs au bord du chemin avant 6 h le matin, le jour de la collecte.

\* Pour les résidents des chemins suivants, vous devez suivre le calendrier des collectes de matières résiduelles de Bolton-Est : Route 245, au Tournant-de-la-rivière, de la Serpentine, de la Salamandre, de la Rainette, du Petit-Pont et du Docteur.



## Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby

### Bénévoles recherchés : La beauté et la santé du lac Libby, est-ce important pour vous

**P**our s'assurer que la station de lavage, qui sera située au 1<sup>er</sup> Rang à l'entrée du camping, soit utilisée et que la santé du lac Libby sera maintenue, quatre types de bénévoles pouvant consacrer quelques heures par mois sont essentiels.



#### Bénévole inspecteur (BI) :

Il doit se rendre à la station de lavage et examiner si elle fonctionne bien. C'est une exigence de la municipalité. Le BI indique la date et l'heure de l'inspection dans un registre. Le tout prend 5 minutes. La station doit être examinée une fois par jour. Si un problème est décelé, le BI communique avec une personne désignée. Un BI peut s'engager pour une période donnée (ex. : 5 minutes par jour pour une semaine) ou encore pour une journée pendant une période. Une formation d'environ 20 minutes sera donnée. Cette catégorie de bénévole s'adresse surtout à ceux qui ont accès au lac par le 1<sup>er</sup> Rang (question de proximité)

#### Bénévole patrouilleur (BP):

Le BP possède une embarcation de type pédalo, plateforme et/ou « motorisée » et demande simplement aux personnes naviguant sur le lac s'ils ont fait laver leur em-

barcation, leur mentionne l'existence et l'endroit de la station de lavage et leur rappelle le pourquoi et l'existence du règlement municipal à ce sujet. Les BP s'engagent par périodes de 2 h-3 h, surtout aux moments où le lac est le plus fréquenté.

#### Bénévole navigateur (BN) :

Comme la Municipalité n'est pas propriétaire d'une embarcation sur le Lac Libby, elle doit pouvoir compter sur le fait que des propriétaires d'embarcations vont embarquer une personne désignée par la Municipalité, pour lui permettre de donner des avertissements plus sérieux ou émettre des constats d'infraction.

#### Bénévole dépisteur (BD):

Riverain demeurant près des endroits les plus susceptibles de contravention au règlement et qui informe les bénévoles-patrouilleurs des endroits à patrouiller plus fréquemment.

Des ateliers de formation seront donnés au cours des mois de mai et juin.

Pour vous inscrire, écrivez-nous à l'adresse courriel [APBVLL2015@gmail.com](mailto:APBVLL2015@gmail.com). Nous vous ferons parvenir la fiche d'inscription.

L'entente tripartite entre la municipalité, l'APBVLL et le camping stipule que l'APBVLL est responsable de la gestion de l'entretien de la station de lavage et de la sensibilisation auprès des riverains.



L'Association des propriétaires du bassin versant du Lac Libby  
Une association pour la protection de l'environnement du Lac Libby

## Comité municipal de loisirs et culture

### Participez à notre sondage de consultation auprès des parents !

Chers parents,

La Municipalité souhaite développer des projets enrichissants pour notre communauté. Pour répondre à vos attentes, nous avons besoin de votre aide.

Participez à notre sondage rapide et anonyme pour partager vos avis sur les activités familiales de l'année passée et celles que vous aimeriez voir à l'avenir. Votre participation est essentielle pour créer des événements adaptés à vos familles.



Si vous avez des enfants de 0 à 17 ans, vos commentaires sont précieux. Retrouvez le sondage sur notre page Facebook, notre site web ou via ce code QR. Merci pour votre précieuse contribution!

## Un message des Amis des sentiers



En raison de la période de dégel en cours, les sentiers de la forêt municipale et les sentiers Missisquoi-Nord sont temporairement fermés.

Comme elle le fait chaque année, la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton ferme ses sentiers pendant les périodes de dégel afin de préserver leur état et d'assurer la sécurité

de tous les usagers. Il est à noter que certaines sections des sentiers, notamment La chute à Louise, le sentier riverain, le sentier de la Mine, le sentier du lac Libby, le sentier au Tournant-de-la-Rivière et le sentier des Ruisseaux, sont actuellement submergées ou affaiblies et pourraient être non sécuritaires.

Par mesure de précaution, nous vous remercions de ne pas emprunter les sentiers jusqu'à nouvel ordre.

## La corporation des loisirs et culture

### Le Micro Ouvert : un tremplin pour tous les talents !

**N**otre scène toute équipée vous attend en août !

Musicien, danseur, humoriste, poète, comédien, slameur ou adepte du beatbox : ce rendez-vous est pour vous.

Pourquoi participer ?

- Pour tenter une première expérience de scène
- Pour donner de la visibilité à votre art, à une cause qui vous tient à cœur, ou à votre entreprise locale
- Pour transmettre un message, faire rire ou émouvoir
- Pour le plaisir du partage et de la rencontre

Et si vous préférez profiter du spectacle depuis la salle...

- Invitez un ami à découvrir l'événement
- Encouragez un artiste ou une entreprise de votre entourage à participer
- Apportez votre énergie et votre enthousiasme le soir du spectacle !

Le Micro Ouvert, c'est bien plus qu'un spectacle : c'est une invitation à célébrer la créativité et à faire vibrer notre communauté.

Vous souhaitez monter sur scène ou contribuer à l'événement ?

Impliquez-vous dans l'organisation !

- Soumettez des idées originales
- Aidez à la création graphique ou à la promotion
- Prêtez main-forte le jour de l'événement



Et si vous manquez de temps ? Aidez-nous simplement en aimant et en partageant nos publications sur les réseaux sociaux.

Contactez-nous dès maintenant !  
[Corpo.loisirs.culture@gmail.com](mailto:Corpo.loisirs.culture@gmail.com)

## COOP du Grand-Bois - RAPPEL

L'assemblée générale de la Coop aura lieu dans la salle du conseil de la Mairie le 27 avril 2025 à 9 h.





## Le Circuit de l'Abbaye

**E**n ces temps de stress, d'incertitude et où tout va trop vite, le Circuit de l'Abbaye nous invite à ralentir et à nous reconnecter à l'essentiel.

### Un grand circuit de marche longue durée

Le Circuit de l'Abbaye est un itinéraire de marche longue durée formant une boucle de 149 km, à partir de l'emblématique Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac. Ce parcours peut également être segmenté en deux portions distinctes, soit le Circuit Nord (84 km) et le Circuit Sud (88 km).

Par monts et par vaux, les marcheurs découvriront les trésors que recèlent sept municipalités : Saint-Benoît-du-Lac, Austin, Orford, Eastman, Saint-Étienne-de-Bolton, Bolton-Est et le Canton de Potton. Ce sentier est une invitation à explorer des paysages imprenables, des sites historiques et patrimoniaux et à profiter de l'accueil chaleureux des villages traversés. Au-delà de la randonnée, le Circuit de l'Abbaye propose une expérience de ressourcement et d'introspection, voire une véritable démarche spirituelle.



### Parcours autonome : une aventure à planifier soi-même

Les marcheurs souhaitant vivre l'expérience du Circuit de l'Abbaye en toute autonomie doivent planifier eux-mêmes leur parcours et réserver leurs hébergements. Pour les accompagner, des outils de planification sont fournis, permettant d'organiser leur itinéraire

en fonction de leurs besoins et de leur rythme. Les inscriptions pour le parcours autonome débuteront le 1<sup>er</sup> avril 2025.

### Les nouveautés 2025 du Circuit

#### Escapades autonomes de 4 jours

Afin de mieux s'adapter aux rythmes et contraintes des marcheurs, le Circuit de l'Abbaye propose cette année deux itinéraires autonomes de 84 et 88 km. Ces circuits courts, réalisables en quatre jours avec trois nuits d'hébergement, offrent une alternative accessible à ceux qui souhaitent profiter de l'expérience sans s'engager sur la totalité du parcours de 149 km. Ces nouvelles escapades permettent une immersion authentique dans les Cantons-de-l'Est, entre villages pittoresques, sentiers boisés et paysages bucoliques.

#### Séjours de groupes, clé en main

Pour la première fois, le Circuit de l'Abbaye propose au courant de la saison 2025, en collaboration avec le *Gîte La Fabrique Art et Nature de Bolton-Est*, trois parcours de groupes guidés de 71 km, avec hébergement, repas et transport de bagages. Ces circuits sont parfaits pour ceux qui souhaitent vivre l'expérience sans se soucier de l'organisation logistique.

Plongez dans une aventure mémorable, entre nature et culture, et laissez-vous porter par la beauté des Cantons-de-l'Est!

#### Informations et réservations

<https://www.circuitdelabbaye.com/>

Pour le circuit de marche longue durée: [circuitdelabbaye@gmail.com](mailto:circuitdelabbaye@gmail.com)

Pour la formule clé en main: <https://lafabrique.art/retraite>

## Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord

### Saint Étienne-de-Bolton, votre communauté a besoin de vous

**L**e Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord (CABMN) est à la recherche de bénévoles pour reconduire des personnes âgées dans votre région.

- Vous avez la liberté de choisir quand, où et à quelle fréquence vous conduisez.
- Vous êtes remboursé pour l'utilisation de votre voiture
- Vous rencontrez des utilisateurs sympathiques et reconnaissants
- Vous faites une différence dans votre communauté
- Vous contribuez à fournir un service essentiel dans votre région



Votre temps est précieux et votre communauté sera améliorée grâce à votre participation en tant que bénévole.

#### **Demande de bénévoles pour aider l'école primaire de Mansonville**

Aide au professeur de français

- Lundi et mercredi 9 h 35 à 10 h 05 : soutien individuel pour développer le vocabulaire d'une étudiante (lecture et écriture)
- Mercredi 9 h 05 à 10 h 05 : soutien en écriture avec un groupe d'enfants (1<sup>ère</sup> à

3<sup>e</sup> année). Aider à s'organiser, utiliser les outils et suivre les consignes.

Cuisinier de repas chauds (idéalement 2 bénévoles pour ce projet)

L'école est toujours à la recherche d'un cuisinier pour préparer un repas chaud une fois par semaine ou toutes les deux semaines pour 16 élèves. Vous devrez également acheter les produits alimentaires, préparer les repas et aider au service.

**Le CABMN recherche des bénévoles pour le club la Missisquoise à Eastman afin de l'aider dans différentes tâches.**

Un ou une gestionnaire pour superviser l'ensemble des opérations / Une monteuse de métier à tisser / Une préposée à la préparation des demandes de subvention / Un spécialiste en communication pour aider à définir le plan de communication / Des gens disposés à aider à monter et à démonter la salle lors des événements.

Vous devriez être bilingue et à l'aise d'utiliser un ordinateur.

Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre de ces fonctions, appelez Debbie Harding au 450-292-3114, poste 109 ou contactez-la par courriel à [d.harding@cabmn.org](mailto:d.harding@cabmn.org)

L'art de faire fleurir vos rêves

**Gaillard Landscaping**  
438-495-0356  
cadwal.gaillard@gmail.com

- Jardinage / Paysagement
- Commercial & Résidentiel
- Taillage des haies & arbustes
- Conception des jardins
- Aménagement intérieur & extérieur
- Petit tronçonnage & élagage
- Entretien des jardins & plates-bandes

Nicole Charbonneau  
Traductrice autonome  
C 514-949-7960  
nicolexcharbonneau@gmail.com

**EXCAVATION  
SUMMIT**  
Saint-Étienne-de-Bolton  
514-583-3322  
RBQ:5663-5600-01 braultkevin@outlook.com

Hon.  
**Pascale St-Onge**  
Députée de Brome—Missisquoi M.P.

145, rue de Sherbrooke, Bureau 301  
Cowansville Qc J2K 1N9  
Tél.: 450-263-5026

**pascale.st-onge@parl.gc.ca**

Lunettes  
à prix imbattables  
**À DOMICILE !**

Maryse  
Tremblay  
Opticienne  
**À DOMICILE**

Au plaisir de vous servir!  
Appelez-moi pour prendre rendez-vous  
**819-345-7654**  
maryseopticienne@hotmail.com

Maryse est citoyenne de St-Étienne-de-Bolton